



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 21

Réunion restreinte du mardi 17 décembre 2019

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARC DES SPORTS DU PRE ST JEAN N°2 – SAINT CLOUD - NNI 92 064 03 02

Cette installation n'a jamais été classée.

Installations visitées par M. DJELLAL le 31/10/2019.

Pour permettre le classement de cette installation, la Commission demande au propriétaire des installations de lui transmettre :

- Le plan côté du terrain à l'échelle 1/200ème
- Le plan côté des vestiaires
- Un plan de situation
- Les tests in situ
- L'Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une attestation de capacité inférieure à 300 places.

La C.R.T.I.S. met le dossier en attente des résultats des tests in situ compte tenu de la dégradation de la moquette synthétique constatée lors de la visite.

PARC DES SPORTS BARRACHIN N°3 – BEAUCHAMPS - NNI 95 051 01 03

Cette installation n'a jamais été classée.

Installations visitées par M. FEBVAY le 10/12/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire pour un classement initial en Niveau A8 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires

Elle constate l'absence de l'Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une attestation de capacité inférieure à 300 places et des tests in situ.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation jusqu'au 30/06/2020 et demande à la ville de lui transmettre le document manquant dans les meilleurs délais.

1.2. Confirmations de niveau de classement

ASNIERES-SUR-SEINE - STADE DOMINIQUE ROCHETEAU – NNI 92 004 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 24/02/2013.
Installations visitées par M. DJELLAL le 20/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires
- Tests in situ du 12/09/2019
- Rapport de visite

Elle constate l'absence de l'Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une attestation de capacité inférieure à 300 places.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation jusqu'au 30/06/2020 et demande à la ville de lui transmettre le document manquant dans les meilleurs délais.

MAISONS LAFFITTE - PARC DES SPORTS N°2 – NNI 78 358 01 02

Reprise de dossier.

La Commission accuse réception des documents transmis par la ville :

- Plan du terrain
- Plan des vestiaires.
- Attestation de capacité
- P.V. de la Commission de sécurité

Elle transmet ces documents à la C.F.T.I.S. pour suite à donner concernant le classement de l'installation sportive.

SAINT GERMAIN LAVAL – STADE DE PONTVILLE – NNI 77 409 01 01

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 01/02/2020.
Installations visitées par MM. VISSUZAINNE et CHAUVIER le 25/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau 5 et du rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose une conformation de classement de cette installation en niveau 5 jusqu'au 01/02/2030.

1.3. Changements de niveau de classement

ABLONS-SUR-SEINE – STADE PIERRE POUGET 1 – NNI 94 001 01 01

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/05/2017 puis FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 29/04/2018.

Installations visitées par M. LAWSON le 05/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Tests in situ du 19/07/2019
- Attestation de capacité inférieure à 300 places

Elle constate l'absence de plans des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. autorise le déroulement des compétitions officielles sur cette installation jusqu'au 30/06/2020 et demande à la ville de lui transmettre le document manquant dans les meilleurs délais.

LE PLESSIS BOUCHARD – STADE DES EBATS N°1 – NNI 95 491 01 01

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 24/04/2026.

Installations visitées par M. FEBVAY de la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise le 25/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 5 SYE.

Elle constate l'absence des documents suivants :

- Plans des vestiaires.
- Plan du terrain
- Tests in situ
- Attestation de capacité inférieure à 300 places

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en niveau FOOT A11 SYE PROVISOIRE jusqu'au 17/06/2020 et demande à la ville de lui transmettre le document manquant dans les meilleurs délais.

La présente décision est transmise à la C.F.T.I.S. pour saisie du classement dans FOOT2000.

LE PLESSIS BOUCHARD – STADE DES EBATS N°2 – NNI 95 491 01 02

La C.R.T.I.S. prend note de la suppression de terrain transmise par la C.D.T.I.S. du District du Val-d'Oise suite à la visite du 25/11/2019.

La Commission propose le retrait de classement de cette installation sportive.

La présente décision est transmise à la C.F.T.I.S. pour saisie du classement dans FOOT2000.

SAINT THIBAULT DES VIGNES – STADE JAMES RUZZANTE – NNI 77438 01 01

Cette installation est classé en niveau 6 jusqu'au 03/02/2021 puis en niveau FOOT A11SYE PROVISOIRE jusqu'au 03/06/2020.

Installations visitées par M. GODEFROY le 23/09/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du type de revêtement (passage en synthétique), de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- . Plan du terrain ;
- . Plan côté des vestiaires ;
- . A.O.P. du 15/10/2019
- . Rapport de visite de M. GODEFROY ;
- . tests in situ du 06/12/2019

La Commission propose un classement initial de l'installation en niveau 6 SYE jusqu'au 17/12/2029.

Proposition de classement transmise à la C.F.T.I.S. de la F.F.F. pour décision finale.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1 – Eclairage régional (EFOOT A11 et E5)

ECOUCEN – STADE MUNICIPAL – NNI 95 205 01 01

L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.

La C.R.T.I.S .prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 15/11/2019.

Mesures relevées par M. PLASSART le 15/11/2019.

Total des points : 3752 lux.

Eclairement moyen : 150 lux.

Facteur d'uniformité : 0,83.

Rapport E min/E max : 0,64.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 17/12/2021.

PALaiseau – STADE GEORGES COLLET N°3 – NNI 91 477 01 03

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E Entraînement jusqu'au 07/07/2017.

La C.R.T.I.S .prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation signée par le propriétaire en date du 02/12/2019.

Mesures relevées par M. BERTHY le 02/12/2019.

Total des points : 2426 lux.

Eclairement moyen : 97 lux.

Facteur d'uniformité : 0,61.

Rapport E min/E max : 0,37.

Au regard des documents transmis, la C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E Entraînement jusqu'au 17/12/2021.

2.2 – Eclairages fédéraux (E4 – E3 – E2 –E1)

2.3 – Avis Préalables Terrain

STADE ROBERT DESNOT 2 – VERRIERES LE BUISSON – NNI 91 645 01 02

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la réalisation d'un terrain synthétique.

La Commission demande à la ville de lui transmettre le plan côté des vestiaires pour permettre une étude complète de la demande.

3. RENDEZ-VOUS VISITES TERRAINS ET CONTROLES ECLAIRAGE

4. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA C.F.T.I.S.

5. PROCES-VERBAUX C.D.T.I.S.